

Compte-rendu de la réunion du Comité Syndical  
du 29 janvier 2016

**Date de convocation :**  
19 janvier 2016

**Nombre de conseillers :**  
En exercice : 4  
Présents : 4  
Votants : 4

L'an deux mille quinze, le 29 janvier 2016 à 17h00, le comité syndical légalement convoqué, s'est réuni en mairie de Rochefort-en-Yvelines, sous la présidence de Mr ALLES Marc, Président

Présents : Marc ALLES, Sylvain LAMBERT, Sandrine BUISSON, Martine PALFRAY

Secrétaire de séance : Martine Palfray

Monsieur le président désigne Madame Martine PALFRAY comme secrétaire de séance.

**1- Approbation du procès-verbal du 18 décembre 2015**

Après lecture faite par Monsieur le Président, le procès-verbal de la séance du comité syndical du 18 décembre 2015 est adopté à l'unanimité.

**2- Critères d'évaluation de l'entretien professionnel dans le cadre de l'évaluation annuelle**

Les membres du Comité Syndical après avoir entendu l'exposé de Monsieur le Président du SIE Rochefort Longvilliers,

Après en avoir délibéré, à l'unanimité,

**DECIDENT**

- Que l'entretien professionnel concernera tous les agents de la collectivité quelque-soit leur statut,
- Que les critères énumérés dans l'annexe de la présente délibération servent de base à l'appréciation de la valeur professionnelle du fonctionnaire au terme de l'entretien prévu par le décret n°2014-1526.

ANNEXE

COMMUNE DU SYNDICAT INTERCOMMUNAL  
DES ECOLES DE ROCHEFORT-EN-YVELINES / LONGVILLIERS  
CRITERES PERMETTANT D'APPRECIER LA VALEUR PROFESSIONNELLE DES AGENTS EVALUES

➤ **Compétences et savoirs :**

- Connaissances théoriques (institutionnelles et contextuelles) nécessaire à la fonction
- Maîtrise de l'écrit
- Maîtrise de l'oral
- Compétence technique de la fiche de poste

**SYNDICAT INTERCOMMUNAL  
DES ECOLES DE  
ROCHEFORT ET LONGVILLIERS**

➤ **Efficacité et savoir faire :**

- Savoir donner une image positive et dynamique de la collectivité
- Savoir améliorer et adapter les méthodes de travail aux changements
- Capacité d'atteindre les objectifs en respectant délai et / ou qualité de réalisation
- Utilisation des connaissances de manière efficace dans le travail
- Capacité d'organisation de son travail
- Maîtrise de la conduite de projet
- Autonomie dans le travail
- Travail en équipe
- Capacité à faire face à l'urgence et à l'imprévu

➤ **Relationnel et savoir être :**

- Ponctualité
- Régularité dans le travail
- Volonté d'actualiser ou d'acquérir de nouvelles connaissances
- Sens de l'initiative, de la prise de décisions
- Capacité à rendre compte de son travail à sa hiérarchie
- Qualités relationnelles avec les usagers et/ou partenaires
- Qualités relationnelles avec les collègues et la hiérarchie
- respect des valeurs du service public
- Respect des conditions de travail et du règlement intérieur
- Sens de l'écoute et aptitude à communiquer
- Capacité à tenir compte des remarques

➤ **Encadrement et savoir-faire faire :**

- Capacité à porter un projet
- Capacité à fixer des objectifs et des priorités aux collaborateurs
- Capacité à animer et générer une dynamique dans l'équipe
- Capacité d'évaluer objectivement ses collaborateurs
- Capacité à déléguer
- Capacité à contrôler le travail
- Capacité à gérer les conflits
- Capacité à recruter

**3- Autorisation pour engager les dépenses d'investissement dans l'attente du vote du budget**

Le Comité Syndical après en avoir délibéré à l'unanimité,

**Autorise** le Président à faire application de cet article pour engager, à liquider et mandater des dépenses d'investissement dans la limite des crédits suivants :

CHAPITRE	LIBELLE DU CHAPITRE	BUDGET PRIMITIF 2015 en euros	CREDITS OUVERTS 2016 en euros
21	Immobilisations corporelles	91 800.00	22 950.00
		<b>TOTAL en euros</b>	<b>22 950.00</b>

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 18h00.

Le président,  
Marc ALLES

